

## APPEL À LA VIGILANCE

### RISQUE DE RAGE

**Nouvelle zone à risque élevé de rage  
dans certaines municipalités de l’Estrie  
et de la Montérégie**

**9 avril 2024**

## À l’attention de tous les médecins et IPSPL de la région de Lanaudière

### Contexte

La direction de santé publique a été informée par l’Institut National de santé publique (INSPQ), le MSSS et le MELCCFP<sup>1</sup> de la progression de la rage animal en territoire canadien. Depuis mars 2022, plus de 30 cas de rage du raton laveur ont été détectés au Vermont, entre Burlington et la frontière canado-américaine, le long du lac Champlain. En mars 2024, des cas de rats laveurs infectés ont été confirmés près de la frontière. Certains de ces cas sont situés dans un secteur où aucune opération de vaccination des animaux sauvages n’a eu lieu depuis 2020. Le risque d’une introduction de la rage du raton laveur au Québec a donc grandement augmenté.

Dans ce contexte, chaque spécimen localisé à moins de 50 km au sud de la frontière canado-américaine, **déclenche une évaluation du risque de rage terrestre**. À l’issue de cette évaluation, **la carte des niveaux de risque du secteur géographique vient d’être mise à jour** à la lumière de ces cas: <https://www.inspq.qc.ca/zoonoses/rage>. Vous pouvez y consulter la cartographie et le fichier « **Niveau de risque du secteur géographique** » en hyperlien PDF indiquant des tableaux par RSS et municipalités à niveau de risque élevé.

**ATTENTION : Certaines municipalités de l’Estrie et de la Montérégie sont désormais à risque ÉLEVÉ de rage terrestre. Cette carte est mise à jour en continu, il est donc important de s’y référer à chaque nouvelle situation. Considérant la situation épidémiologique actuelle, les niveaux de risque pourraient changer rapidement.**

Le MELCCFP<sup>1</sup> travaille présentement à la mise en place d’opérations de vaccination des animaux sauvages au Québec dans les secteurs à risque, pour plus de détails sur les opérations de surveillance et de contrôle de la rage du raton laveur consulter:

[Rage animale : surveillance et contrôle | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

<sup>1</sup> Ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

## Recommandations pour les cliniciens

- Utiliser l'[Outil Aide à la décision – Gestion des expositions à risque de rage \(MSSS\)](#) et le [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#) suite à une exposition significative avec un animal;
- Considérer qu'une exposition significative correspond à une morsure, une griffure ou un contact de la salive ou du liquide céphalorachidien d'un mammifère potentiellement rabique avec une plaie fraîche (ayant saigné ou suinté depuis moins de 24 heures) ou avec une muqueuse;
- Connaître qu'une exposition à risque à un **animal sauvage nécessite presque toujours une PPE antirabique**, exemple une exposition à un raton laveur, une mouffette ou un renard. Toutes les espèces de chauve-souris peuvent être infectées par le virus de la rage. **Le risque de présence de rage chez la chauve-souris est considéré comme élevé pour l'ensemble du Québec**;
- Connaître que les expositions significatives **aux autres animaux** nécessitent une **évaluation du niveau de risque** en consultant la carte ou le tableau de référence des municipalités à risque de rage sur le site de l'INSPQ, lors de chaque situation. <https://www.inspq.qc.ca/zoonoses/rage>.

Cet outil permettra d'orienter la prise de décision pour recommander ou non la prophylaxie postexposition (PPE) contre la rage lorsqu'une personne a eu une exposition à :

- Un **mammifère domestique non disponible** pour observation, par exemple :
  - Un animal de compagnie (ex. : chien, chat, furet),
  - Un animal d'élevage (ex. : bovin, chèvre, mouton, lama, alpaga, zébu, yak);
- Un **gros rongeur sauvage** (ex. : marmotte, castor, porc-épic);
- Un **lagomorphe sauvage** (ex. : lièvre, lapin à queue blanche).
- Lorsqu'indiqué, débiter rapidement la prophylaxie postexposition contre la rage, le plus tôt possible après l'exposition. Elle consiste en l'administration d'immunoglobulines antirabiques et d'une vaccination contre la rage :
  - [Rlg : immunoglobulines contre la rage - Immunoglobulines - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#);
  - [Rage : vaccin contre la rage - Vaccins - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#);
- Évaluer et administrer au besoin la vaccination antitétanique:
  - [Aide à la décision pour la prophylaxie antitétanique - Vaccins - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#);
- Effectuer, au besoin, une demande d'évaluation du risque de rage d'un animal domestique (chat, chien, furet) mordeur auprès du MAPAQ en remplissant le formulaire
  - [https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/rage/formation/module3/story\\_content/external\\_files/Module\\_3\\_PDF5\\_Formulaire\\_de\\_signalement.pdf](https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/rage/formation/module3/story_content/external_files/Module_3_PDF5_Formulaire_de_signalement.pdf);
- Communiquer, au besoin, avec la Direction de santé publique qui est disponible en soutien pour toute question ou pour lui signaler une exposition à risque.

## Références

1. <https://www.inspq.qc.ca/zoonoses/rage>;
2. [Outil Aide à la décision – Gestion des expositions à risque de rage \(MSSS\)](#);
3. [Documentation - Rage - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

## POUR JOINDRE ou DÉCLARER UNE MADO À LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

### Durant les heures ouvrables :

- **Courriel** : [maladies.infectieuses.cissslan@ssss.gouv.qc.ca](mailto:maladies.infectieuses.cissslan@ssss.gouv.qc.ca);
- **Télécopieur** : 450 759-3742;
- **Téléphone** : 8h à 16h30 :  
450 759-6660 poste 4513,  
**ou**  
1-855 -759-6660 poste 4513.

### Hors des heures ouvrables :

- 450 759 8222, faites le 0 et demandez le professionnel de garde en santé publique

#### Publication

Direction de santé publique  
Centre intégré de santé et de services sociaux de  
Lanaudière

#### Responsable de la publication

**D<sup>re</sup> Joane Désilets**, Coordonnatrice médicale en  
maladies infectieuses

#### Rédaction

**D<sup>re</sup> Joane Désilets**, Coordonnatrice médicale en  
maladies infectieuses

#### Avec la collaboration de :

**D<sup>re</sup> Mariane Pâquet**, Médecin spécialiste en santé  
publique, Service de protection des maladies  
infectieuses

**Danika Sévigny**, Cheffe programme prévention et  
contrôle des maladies infectieuses en santé publique

**Patricia Cunningham**, Conseillère en soins infirmiers  
en santé publique, Service de protection des maladies  
infectieuses

#### Mise en page

**Christina Augustin**, agente administrative, services  
de protection des maladies infectieuses

Centre intégré de santé et de services sociaux de  
Lanaudière, 2024

La version PDF de ce document est disponible à la  
section Documentation, dans la rubrique Santé  
publique sous l'onglet Bulletins du site du CISSS au :  
[www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca)

À la condition d'en mentionner la source, sa  
reproduction à des fins non commerciales est autorisée

